



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Objet du marché :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

APPEL D'OFFRE OUVERT

En application du Code de la Commande Publique 2019

ACTE D'ENGAGEMENT

AVENANT

N°4

Lot n° : 12

Intitulé : EQUIPEMENTS SPORTIFS

TITULAIRE du MARCHE

ST GROUP SAS

ZAC Pioch Lyon

34160 BOISSERON

DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE INITIAL : 13 mars 2020

AVRIL 2026

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE REIGNIER-ESERY
197, Grande Rue
74 930 – REIGNIER-ESERY
Tél : 04 50 43 40 03 - E-mail : secretariatmairie@reignier-esery.com
Personne habilitée à signer le marché : **Le Maire**

Article 2 – Identification du titulaire du marché public

ST GROUP SAS

ZAC Pioch Lyon
34160 BOISSERON

Article 3 – Objet du marché initial

Le marché initial est un marché de travaux portant sur l'opération ci-dessous :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

Lot n° : 12	Intitulé : EQUIPEMENTS SPORTIFS
-------------	---------------------------------

Article 4 – Rappel du montant du marché initial et des précédents avenants

Le montant du marché et de ses précédents avenants est de :

Montant HT : 185 416,06 €HT
TVA (20%) : 37 083,21 €
Montant TTC : 222 499,27 € TTC

Montant du marché :	185 416,06 €HT	Initial
	253 011,65 € HT	Après avenant n°1 (PSE)
	344 805,99 € HT	Après avenant n°2
	360 423,83 € HT	Après avenant n°3

Article 5 – Objet de l'avenant n°4

L'avenant n°4 a pour objet de prendre en compte :

-la suppression de la prestation de fourniture et pose de tatamis judo, ceux-ci devant devenir des tatamis de karaté pour un montant en moins-value de 9 118,32 € HT

-la mise en place d'un panneau d'affichage sur chaque pignon opposé et dans les axes de jeux de chaque équipe, pour éviter le contre-jour, pour un montant en plus-value de 3 256 € HT.

Le montant l'avenant proposé s'élève à - 5 862,32 € HT.

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Cet avenant étant lié aux équipements sportifs, il sera pris en charge à 100 % par la communauté de communes Arve et Salève.

Article 6 – Montant et incidence financière de l'avenant n°4

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Plus-value	3 256	651,20	3 907,20
Moins-values	9 118,32	1 823,66	10 941,98

Montant de l'avenant n°4	-5 862,32	-1 172,46	-7 034,78
Evolution du montant du marché après PSE	-2,32%		
Variation cumulée du marché	+ 40,14 %		

Article 7 – Nouveau montant du marché après avenant n°4

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Montant après avenant n°3	360 423,83	72 084,77	432 508,60
Montant de l'avenant n°4	-5 862,32	-1 172,46	-7 034,78

Nouveau montant du marché	354 561,51	70 912,30	425 473,81
---------------------------	------------	-----------	------------

Article 8 – Base légale de l'avenant n°4

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions du code de la commande publique notamment des articles L.2194-3, R. 2194-2 et R.2194-3

Article 9 – Modification du délai de fin de réalisation des travaux

Sans objet.

Article 10 – Annexes à l'avenant n°4

Les documents suivants sont annexés au présent avenant : FTM 12-04 validée du 09/04/2026

Article 11 - Signature du titulaire du marché

A

le

Nom, Prénom

Signature & Cachet

Décision du Maître d'ouvrage

Le présent avenant est accepté

Fait à REIGNIER-ESERY, le

Autorisé par délibération du

Notifié à l'entreprise titulaire le